

Code de déontologie de Labcorp

Un guide pour nous aider à faire les bons choix et à prendre les bonnes décisions conformément aux normes éthiques

labcorp

Sommaire

3	Lettre d'Adam Schechter
4	La mission de Labcorp
4	Principes directeurs du programme de conformité
5	Introduction

Propriété

7	À qui s'applique le Code ?
7	Qu'attend-on de moi ?
8	Responsabilités supplémentaires en tant que chef d'équipe
8	Guide de prise de décision éthique

Courage

10	Que dois-je faire si j'ai connaissance d'une violation du Code ?
10	Comment puis-je signaler une violation ?
11	Qu'arrive-t-il lorsque je fais un rapport ?
11	Pas de représailles

Travail d'équipe

13	Emploi d'égalité des chances
13	Aucune discrimination ou aucun harcèlement
14	Abus de substance et traitement
14	Contrôle des antécédents et motifs de renvoi
14	Lutte contre la violence

Excellence

16	Concurrence et traitement équitable
17	Catégories, cadeaux et divertissements d'affaires
18	Confidentialité, protection des informations et sécurité
19	Conflits d'intérêts
20	Communication externe et réseaux sociaux
21	Protection et utilisation adéquate des actifs Labcorp
21	Propriété intellectuelle
22	Interdictions contre les réclamations fausses et frauduleuses
22	Tenue et conservation des dossiers

Intégrité

24	Réglementation des valeurs mobilières – Délits d'initié
24	Réglementation des valeurs mobilières - Règles pour le dirigeant principal et les dirigeants des services financiers
25	Prévenir les pots-de-vin, la corruption et l'influence inappropriée
26	Qualité
26	Commerce international et sanctions

Inspiration

28	Droits de l'homme
29	Contributions politiques et aux services publics
29	Environnement, santé et sécurité
30	Renonciations ou modifications apportées au Code de déontologie
30	Administration
30	Contacts et ressources



« Notre engagement indéfectible à exercer nos activités avec le plus haut niveau d'éthique et d'intégrité est fondamental pour la réussite de notre mission. »

Chers collègues,

La réponse de Labcorp aux événements extraordinaires de ces deux dernières années a démontré la valeur et l'importance de nos forces en matière de science, d'innovation et de technologie. Ces forces ont permis à nos équipes de faire progresser notre mission d'améliorer la santé et les vies à un moment où le monde avait le plus besoin de nous.

Notre engagement indéfectible à exercer nos activités avec le plus haut niveau d'éthique et d'intégrité est fondamental pour la réussite de notre mission. Je suis fier des exemples que je vois chaque jour : être un lieu de travail inclusif, soutenir les médecins dans leurs soins aux patients, gérer les essais cliniques selon les normes scientifiques les plus élevées, traiter chaque patient avec respect, être le pionnier du prochain test de diagnostic ou de la prochaine technologie, et plus encore.

Notre engagement à agir avec éthique et intégrité est incarné par les normes décrites dans notre Code de déontologie. Nous avons tous un rôle important à jouer dans l'application de notre Code de déontologie par nos actions, et pouvons le faire en suivant ces étapes essentielles :

- Lire, comprendre et adopter le présent Code de déontologie ;
- S'y référer régulièrement pour rafraîchir ses connaissances ;
- Se conformer aux normes du Code de déontologie, ainsi qu'aux politiques et procédures associées ; et
- Poser des questions, faire part de ses préoccupations et s'exprimer.

Parce que Labcorp est une société mondiale de premier plan dans le domaine des sciences de la vie et des soins de santé, sa réussite repose sur la confiance que nous gagnons en faisant ce qui est juste de la bonne manière, même lorsque cela peut sembler difficile. Il incombe à chacun d'entre nous de donner la priorité, d'adopter et d'appliquer notre Code de déontologie qui démontre notre respect les uns envers les autres ainsi qu'envers nos patients, nos clients, nos actionnaires et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Merci pour votre engagement à renforcer la culture de déontologie de Labcorp.

Cordialement,

Adam Schechter
Président-directeur général de Labcorp

Mission de Labcorp

Améliorer la santé et la vie en fournissant des diagnostics de classe mondiale, en apportant des médicaments innovants aux patients plus rapidement et en utilisant la technologie pour améliorer la prestation des soins.

Principes directeurs du programme de conformité



Propriété



Courage



Travail d'équipe



Excellence



Intégrité



Inspiration

Introduction

Labcorp respecte les normes éthiques les plus élevées et attend de tous les employés, dirigeants et administrateurs, ainsi que des travailleurs occasionnels, entrepreneurs indépendants, fournisseurs, vendeurs, stagiaires étudiants, partenaires commerciaux et représentants, qui travaillent au nom de Labcorp, qu'ils fassent de même. Le présent Code de déontologie (Code) vise à servir de guide pour nous aider à faire les bons choix et à prendre les bonnes décisions conformément aux normes éthiques les plus élevées.

Labcorp fournit des informations vitales dans la recherche de réponses afin d'aider les médecins, les hôpitaux, les sociétés pharmaceutiques, les chercheurs et les patients. Nous savons que notre travail est important et nous nous efforçons d'atteindre l'excellence éthique. Labcorp est une société mondiale de premier plan dans le domaine des sciences de la vie, comptant plus de 70 000 employés et servant des clients dans plus de 100 pays. Labcorp est diversifiée dans la pensée, les coutumes, les personnes et les cultures. Nous nous efforçons de travailler ouvertement, en collaboration et ensemble pour partager les connaissances et accomplir la mission de Labcorp.

Labcorp applique une intégrité inflexible dans tout ce que nous faisons et dans nos relations les uns avec les autres, tant nos clients que nos fournisseurs, et avec les communautés dans lesquelles nous travaillons et fournissons des services. Vous devez demander conseil à votre direction, au service juridique ou de conformité, ou à tout autre membre du personnel approprié si vous avez des questions sur des lois, règles ou réglementations spécifiques.

Le respect de la loi est l'un des fondements sur lesquels reposent les principes éthiques de Labcorp. Chacun de nous doit respecter les lois, règles et réglementations gouvernementales des villes, États et pays dans lesquels nous travaillons.

Le présent Code vise à **(1)** promouvoir une conduite honnête et éthique, **(2)** aborder la conformité avec les lois, règles et réglementations gouvernementales en vigueur, **(3)** décourager les actes répréhensibles, **(4)** favoriser la divulgation complète, juste, précise et opportune des inquiétudes ou violations. Chaque individu chez Labcorp est tenu de respecter le présent Code et de promouvoir une culture d'intégrité et de conformité.



Que dois-je faire si le Code de déontologie de Labcorp est plus strict que la législation, la pratique ou les coutumes locales ?

Vous devez vous conformer au Code de déontologie de Labcorp.

Que dois-je faire si la législation locale a des exigences plus strictes que le Code de déontologie de Labcorp ?

Vous devez vous conformer à la loi, aux pratiques ou coutumes locales .

Si vous avez des questions sur d'éventuels conflits, veuillez vous adresser à votre responsable du personnel, au service juridique ou au service de conformité de l'entreprise.



Propriété



- 7 À qui s'applique le Code ?
- 7 Qu'attend-on de moi ?
- 8 Responsabilités supplémentaires en tant que chef d'équipe
- 8 Guide de prise de décision éthique



Attentes des individus en vertu du Code

À qui s'applique le Code ?

Sauf exception explicite d'une section, le Code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de Labcorp, ainsi qu'aux travailleurs occasionnels, entrepreneurs indépendants, fournisseurs, vendeurs, stagiaires étudiants, partenaires commerciaux et représentants qui travaillent pour le compte de Labcorp. Il est demandé à chacun de lire, comprendre et respecter l'ensemble des politiques et procédures pertinentes de la Société, ainsi que le présent Code. La conformité est la responsabilité de chacun.

Qu'attend-on de moi ?

Ce Code, ainsi que les politiques et procédures de Labcorp, fournit les informations dont vous avez besoin pour effectuer votre travail de manière éthique et conformément aux lois et réglementations en vigueur.



S'efforcer de bien agir.

Le Code ne peut pas tenir compte de tous les scénarios ; certains peuvent être flous. Vous devez faire preuve de jugement. Si vous observez un acte qui paraît inapproprié, illégal ou contraire aux politiques ou procédures de Labcorp, ou si quelqu'un vous demande de procéder à un tel acte, parlez à une personne compétente, tel qu'abordé plus loin dans le présent Code.

Demander conseil et poser des questions.

Si quelque chose ne vous paraît pas approprié, demandez des clarifications à votre responsable du personnel, au vice-président directeur de la division ou au Service juridique ou de la conformité.

Signaler toute inquiétude ou violation.

Si vous avez observé ou avez des inquiétudes sur une violation possible de ce Code ou de lois ou réglementations, vous devez signaler cette violation potentielle, tel qu'abordé plus loin dans le présent Code.

Prendre au sérieux les demandes et/ou enquêtes.

Que vos responsabilités quotidiennes impliquent des enquêtes sur des violations potentielles ou que vous soyez invité à participer à une demande de renseignements ou à une enquête particulière, vous devez coopérer pleinement et de votre mieux.

Vous ne devez pas exercer de représailles contre quelqu'un qui signale une inquiétude ou une violation.

Labcorp interdit les représailles de tout type (que ce soit par un responsable du personnel, un collègue ou toute autre personne) contre quelqu'un qui a réalisé un signalement de bonne foi d'une violation présumée du présent Code, de la politique de Labcorp ou de la loi ou réglementation en vigueur.

Le présent Code est un guide de la conduite générale à adopter dans le cadre de nos opérations mondiales. Il ne remplace pas les conseils détaillés fournis dans le Manuel des pratiques commerciales de Labcorp, le Manuel de sécurité et de confidentialité HIPAA, les Ressources humaines ou toute autre politique d'entreprise spécifique. Veuillez consulter le service de conformité de l'entreprise et le Manuel des pratiques commerciales pour obtenir des conseils supplémentaires et discuter des nombreux sujets abordés dans ce Code. Consultez les politiques spécifiques aux différentes filiales de Labcorp pour obtenir des conseils sur des sujets et activités spécifiques relevant de vos responsabilités.

Les personnes qui contreviennent au présent Code feront l'objet des mesures disciplinaires que Labcorp juge appropriées, pouvant notamment inclure le licenciement et le cas échéant des poursuites civiles et criminelles.

Si vous êtes dans une situation qui, selon vous, peut enfreindre ou conduire à enfreindre le présent Code, vous devez signaler la situation conformément aux procédures abordées dans ce Code.



Responsabilités supplémentaires en tant que chef d'équipe

En tant que responsable hiérarchique, vous avez une très forte visibilité et une grande influence. Votre comportement et vos actions sont importants pour les employés et ont un impact sur la performance et l'engagement de vos employés. Vous devez :

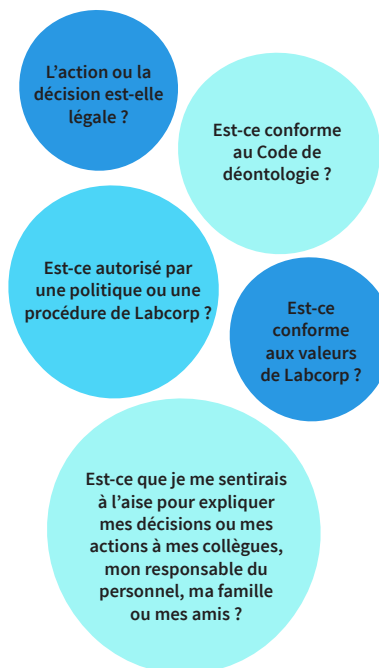
- Agir comme un modèle en faisant preuve d'une conduite éthique, y compris les normes du présent Code ;
- Communiquer l'importance de ce Code aux employés qui vous rendent compte et vous assurer qu'ils comprennent leurs responsabilités ;
- Favoriser un environnement où les employés se sentent à l'aise pour poser des questions et sont soutenus lorsqu'ils s'expriment ;
- Signaler rapidement toute faute professionnelle potentielle et faire remonter ou enquêter sur tout signalement qui vous a été fait, le cas échéant ;
- Ne pas exercer de représailles ou tolérer des représailles contre quiconque ayant partagé des préoccupations de bonne foi ou soutenant une enquête ; et
- Vérifier que les employés suivent la formation requise.

Prise de décision éthique

Pour que le Code soit appliqué le plus efficacement possible, il est important de poser des questions et d'exprimer ses inquiétudes. La méthode de la « porte ouverte » de Labcorp donne aux employés la liberté d'approcher tout membre de la direction avec des questions ou inquiétudes concernant l'éthique ou la conformité sans craindre de représailles. Nous devons tous nous efforcer d'agir rapidement et systématiquement contre les violations du présent Code ou de la loi en vigueur. Étant donné que le Code ne peut pas aborder chaque situation qui peut se produire, il est important d'avoir une marche à suivre pour aborder une nouvelle question ou inquiétude. Veuillez tenir compte de ce qui suit :

- **Faire preuve de jugement et de bon sens.** Si quelque chose semble être illégal, contraire à l'éthique ou abusif, ne le faites pas.
 - **Discutez de la situation avec votre responsable du personnel ou tout autre membre du personnel compétent.** Il s'agit de la règle de base pour toutes les situations. Dans de nombreux cas, votre responsable hiérarchique en saura davantage sur la question et appréciera d'être intégré au processus de prise de décision. Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à votre responsable hiérarchique, veuillez parler à d'autres dirigeants appropriés.
 - **Demander de l'aide aux ressources de l'entreprise.** Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler de votre question avec votre responsable hiérarchique, que vous l'ayez fait, mais avez encore une inquiétude, discutez-en avec le représentant du Service de conformité d'entreprise ou le Service juridique ou le représentant des ressources humaines.
 - **Dans tous les cas, demander d'abord, agir ensuite.** Si vous n'êtes pas certain de savoir quoi faire ou êtes mal à l'aise dans une situation donnée, demandez conseil avant d'agir.
- 8 Posez des questions.

Si vous n'êtes pas sûr de « ce qu'il faut faire », avant d'agir, posez-vous ces questions pour vous guider dans la situation difficile :



Si votre réponse à l'une de ces questions est non, veuillez reconsidérer vos actions et demander conseil pour vous aider à prendre la bonne décision.

Pour plus d'informations

Le service de conformité de l'entreprise — peut fournir des conseils sur le Code, les politiques de conformité, la manière dont nous nous conformons aux lois, réglementations et normes de l'industrie.

Les responsables du personnel et la direction générale — peuvent vous donner des conseils sur la manière dont le Code se rapporte à votre rôle particulier chez Labcorp.

Le service juridique — peut conseiller sur la manière dont Labcorp peut mener ses activités conformément aux lois applicables et aux obligations contractuelles.

Les Ressources humaines — peuvent expliquer et répondre aux questions relatives aux avantages sociaux, à l'emploi et aux questions relatives au lieu de travail.

Courage



- 10 Que dois-je faire si j'ai connaissance d'une violation du Code ?
- 10 Comment puis-je signaler une violation ?
- 11 Qu'arrive-t-il lorsque je fais un rapport ?
- 11 Pas de représailles



Vous exprimer

Que dois-je faire si je sais ou soupçonne une violation du Code ?

Si vous suspectez qu'il y a eu violation des lois, règles, réglementations ou du présent Code, vous devez rapidement la signaler. En cas de doute au sujet de la meilleure marche à suivre dans une situation donnée, vous devez signaler le problème. Ne pas signaler une violation potentielle peut entraîner des mesures disciplinaires.

Comment puis-je signaler une violation ?

Vous pouvez signaler une violation présumée ou toute autre inquiétude via les méthodes suivantes :

- Parlez avec votre responsable hiérarchique ;
- Communiquez avec les Ressources humaines par l'intermédiaire de mAPS ou d'AskHR ;
- Contactez le Service juridique ou le Service de conformité de l'entreprise ou le Service d'audit interne de l'entreprise ;
- Parlez avec toute autre personne de l'équipe de direction ; ou
- Appelez ou faites un signalement via le portail en ligne de la ligne d'action mondiale.

Tout responsable du personnel qui reçoit un signalement de violation avérée ou potentielle de ce Code ou de la loi doit immédiatement le rapporter au Directeur juridique ou au Service de conformité d'entreprise. Les rapports déposés relatifs à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou aux questions d'audit seront transmis au Service d'audit interne d'entreprise.

Labcorp a créé une ligne d'action qui peut être utilisée pour poser des questions ou signaler un comportement illégal ou contraire à l'éthique observé ou toute violation des lois, règles, réglementations de ce Code ou des politiques internes. Vous pouvez joindre la ligne d'action Labcorp 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans votre langue préférée en effectuant un rapport en ligne sur [Labcorp.ethicspoint.com](https://labcorp.ethicspoint.com), ou par téléphone en utilisant l'un des numéros indiqués sur le portail en ligne.

Les rapports peuvent être effectués de manière anonyme via la ligne d'action Labcorp, mais pour faciliter l'enquête, nous vous encourageons à fournir votre nom et une description approfondie de votre inquiétude spécifique. Que vous communiquiez ou non votre nom, toutes les informations resteront confidentielles, sauf si nécessaire pour informer les personnes impliquées dans l'enquête sur la plainte.

Nous attendons des employés qu'ils coopèrent aux enquêtes internes portant sur une mauvaise conduite présumée. Toute personne impliquée dans une enquête portant sur une mauvaise conduite possible ne doit pas discuter ou divulguer d'informations à des personnes externes à l'enquête, sauf si requis par la loi ou pour obtenir des conseils juridiques.



Conseil du responsable du personnel

Les responsables hiérarchiques ont la responsabilité de répondre aux préoccupations des employés, y compris d'écouter, de discuter, de transmettre les informations à la ressource d'entreprise appropriée et de prendre des mesures rapides pour résoudre ce problème.

- Confirmez que le problème est signalé ou signalez-le vous-même.
- Préservez la confidentialité.
- Abstenez-vous de mener une enquête à moins que le Service de Conformité de l'entreprise, le Service juridique ou les Ressources humaines l'exigent.
- Contactez les ressources appropriées si vous avez besoin de conseils.
- Encouragez la coopération avec un enquêteur.
- Évitez de faire des déclarations sur le résultat de l'enquête.

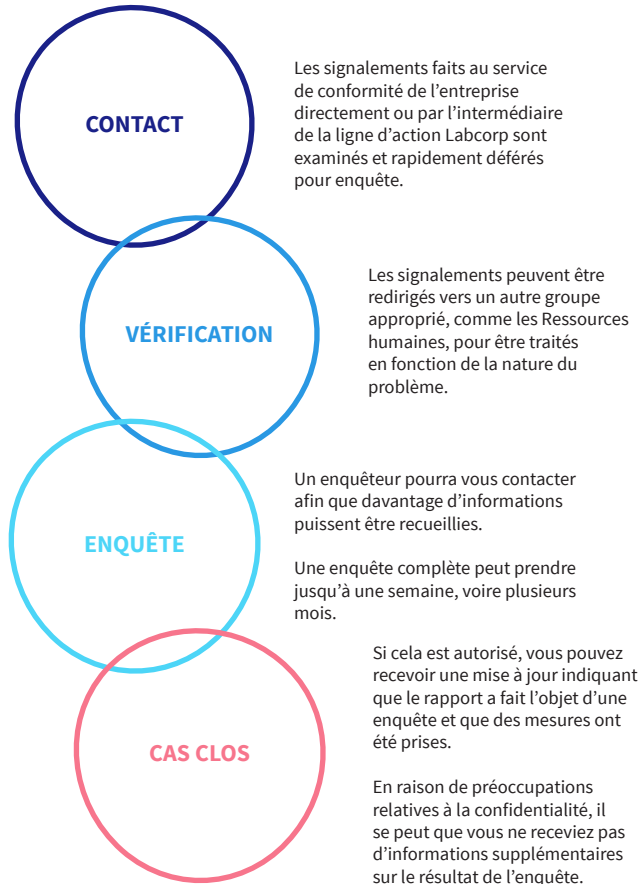
Pour plus d'informations

[Politique de la ligne d'action \(BPM-10\)](#)

[Politique en matière de dénonciation - France \(BPM-10.1\)](#)



Que se passe-t-il lorsque je fais un rapport ?



Pas de représailles

Labcorp interdit les représailles sous quelque forme que ce soit.

Les représailles comprennent toute mesure d'emploi défavorable prise à l'encontre d'un employé comme moyen de le punir ou de demander des représailles à l'encontre d'un employé pour (a) avoir fait part de bonne foi d'une préoccupation concernant une violation potentielle de la loi applicable, de la réglementation, de ce Code ou de toute autre politique de la Société (b) participer en tant que témoin à une enquête externe ou interne concernant une violation potentielle de la politique ou de la loi, ou (c) être associé à une personne qui a déposé une plainte de bonne foi ou participé à une enquête. On entend par bonne foi le fait de croire raisonnablement et en toute honnêteté aux faits signalés et ne pas agir de manière malveillante.



Conseil du responsable du personnel

En tant que responsable hiérarchique, vous devez faire preuve de votre implication envers un lieu de travail exempt de représailles. Ne vous engagez jamais dans des représailles, et interdisez les représailles à l'encontre d'autrui. Vous devez connaître les actions qui sont considérées comme des représailles et les éviter. Les exemples incluent, mais sans s'y limiter :

- La rétrogradation ;
- La suspension ;
- Le licenciement ;
- L'incapacité à être embauché ou à être considéré pour une embauche ou une promotion ;
- Donner des évaluations de performance négatives basées sur des problèmes de performance non justifiés ou non documentés ;
- Ne pas accorder une considération égale à la prise de décisions d'emploi ou à la prise de recommandations d'emploi impartiales ;
- Avoir un impact négatif sur les conditions de travail ou refuser tout avantage d'emploi à un employé ; et/ou
- Créer un environnement de travail hostile ou intimidant.

Pour plus d'informations

Procédure relative à la conduite des enquêtes internes (BPM-13)

Travail d'équipe



- 13 Emploi d'égalité des chances
- 13 Aucune discrimination ou aucun harcèlement
- 14 Abus de substance et traitement
- 14 Contrôle des antécédents et motifs de renvoi
- 14 Lutte contre la violence



Se respecter les uns les autres

Égalité des chances en matière d'emploi

Notre diversité est un atout considérable. Nous nous engageons fermement à offrir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et envers les principes d'inclusion et de respect. Nous interdisons la discrimination dans l'emploi, les décisions liées à l'emploi ou dans les transactions commerciales sur la base de la race d'une personne, de sa couleur, de son origine nationale, de son ascendance, de sa nationalité, de sa citoyenneté, de sa religion, de ses croyances, de son âge, de son sexe (y compris la grossesse), de son statut matrimonial ou familial, de son orientation sexuelle, de son identité et/ou de son expression sexuelle, de son statut de service militaire/ancien combattant, de son handicap, de son matricule, de son affiliation politique, de ses informations génétiques, de son statut d'immigration, ou de toute caractéristique protégée par la loi applicable (ci-après dénommée collectivement « État protégé »).

Aucune discrimination ou aucun harcèlement

« Labcorp ne tolérera aucune forme de discrimination illégale, de harcèlement ou de représailles, quels qu'ils soient. »

- La discrimination est définie comme toute action ou décision qui affecte les conditions générales d'emploi d'une personne, telles que la sélection d'un candidat à un poste, l'embauche, les promotions, l'affectation de poste, la rémunération, les avantages sociaux, les mesures correctives, le chômage partiel ou les licenciements, sur la base du statut protégé d'une personne.
- Le harcèlement implique tout acte ou série d'actes non sollicités qui sont basés sur le Statut protégé d'une personne où le fait de persévérer dans une conduite offensante devient une condition d'emploi continu, ou le comportement est suffisamment grave ou omniprésent pour créer un environnement de travail qu'une personne raisonnable considérerait comme intimidant, hostile ou abusif.

Des commentaires importuns ou désobligeants, des insultes, des gestes désobligeants, des blagues, des affichages d'objets répréhensibles, des photographies, des dessins, des calendriers ou des affiches relatifs au statut protégé d'une personne peuvent constituer un harcèlement et des environnements hostiles. Par exemple, le harcèlement sexuel se produit à partir d'avances sexuelles importunes ou non désirées, de demandes de faveurs sexuelles ou d'autres comportements verbaux ou non verbaux de nature sexuelle suffisamment graves ou envahissants pour altérer l'emploi de la victime et créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

Labcorp ne tolère pas le harcèlement ou la création d'un environnement de travail hostile de la part d'une personne, qu'il s'agisse d'un collègue, d'un responsable hiérarchique, d'un sous-traitant, d'un fournisseur, d'un client ou d'un patient.



Récemment, j'ai entendu mon responsable hiérarchique faire un commentaire inapproprié à propos d'un autre employé qui m'a mis mal à l'aise. Je parlerais généralement à mon responsable hiérarchique d'une situation comme celle-ci, mais parce qu'il est à l'origine de ce qui me préoccupe, que dois-je faire ?

Il est compréhensible que vous ne vous sentiez pas à l'aise pour approcher votre responsable hiérarchique, mais vous devez signaler la situation afin qu'elle puisse être examinée et que des mesures appropriées soient prises. Vous pouvez contacter les Ressources humaines ou faire un signalement par l'intermédiaire de la Ligne d'action Labcorp.

Si vous pensez être victime de harcèlement, ou si vous avez été témoin du harcèlement d'un collègue, vous devez le signaler à votre responsable du personnel, au personnel approprié ou aux Ressources humaines. Veuillez vous reporter à la section « [Comment signaler une violation](#) » pour voir les options de signalement.

Pour plus d'informations

Ces procédures sont disponibles via [mAPS](#) ou [AskHR](#) :

Politique globale de lutte contre la discrimination et le harcèlement d'entreprise
Anti-harcèlement d'entreprise aux États-Unis



Abus de substances et traitement

Votre santé et votre sécurité sont primordiales. Travailler sous l'emprise de drogues ou d'alcool peut présenter un risque inacceptable pour vous-même et autrui. Par conséquent, nous interdisons ce qui suit :

- Le fait de travailler sous l'emprise d'alcool, de drogues illégales ou de substances contrôlées dans ou en dehors des locaux de Labcorp ;
- Le fait de posséder, vendre, utiliser, transférer ou distribuer des drogues illégales ou substances contrôlées lorsque vous travaillez dans les locaux de Labcorp ;
- Le fait de travailler en ayant des facultés affaiblies par un médicament légal sur ordonnance ou en vente libre.

Si vous avez un problème lié à la drogue ou à l'alcool, nous vous encourageons à demander de l'aide. Contactez les Ressources humaines pour connaître les programmes d'aide existants.

Les détails relatifs à notre politique de dépistage des drogues sont disponibles dans le Manuel des politiques de l'emploi géré par le service des Ressources humaines.

Contrôle des antécédents et motifs de renvoi

Vous pourriez faire l'objet de contrôles des antécédents et d'exclusion avant toute embauche ou tout remplacement, et ultérieurement de manière occasionnelle tel qu'autorisé ou exigé par la loi. Vous devez immédiatement communiquer toute sanction ou exclusion ou tout autre événement (tel que la perte d'un permis d'exercice) qui les empêche de pouvoir participer à un programme ou contrat financé par le gouvernement. Toute personne exclue ou sanctionnée dans le cadre d'un programme ou d'un contrat financé par le gouvernement, ou qui perd un agrément obligatoire, ne peut pas continuer à proposer ses services et fera l'objet d'une suspension immédiate. Les sous-traitants et fournisseurs de Labcorp font l'objet d'un examen supplémentaire, comme l'autorise la loi, et conformément aux exigences énoncées dans le [Code de conduite des fournisseurs de Labcorp](#).

Lutte contre la violence

Labcorp applique une politique de tolérance zéro en matière de violence sur le lieu de travail. Il vous est interdit de vous livrer à tout acte qui pourrait faire qu'un autre individu se sente menacé ou en danger. Cela inclut les agressions verbales, les menaces ou toute expression d'hostilité, d'intimidation, d'agression ou de bizutage.

Labcorp interdit également la possession d'armes sur le lieu de travail. Dans la pleine mesure autorisée par la loi locale, cette interdiction s'applique également aux places de parking de la Société ainsi qu'à nos installations. Notre politique de tolérance zéro en matière de violence sur le lieu de travail s'applique à tout comportement dans les locaux de la Société, ainsi qu'à votre comportement dans une activité Labcorp où que ce soit dans le monde, à l'extérieur de nos locaux.

Ne tardez pas : exprimez-vous et signalez immédiatement des menaces ou toute violence potentielle à la direction locale.



« Notre politique de tolérance zéro en matière de violence sur le lieu de travail s'applique à tout comportement dans les locaux de la Société, ainsi qu'à votre comportement dans une activité Labcorp où que ce soit dans le monde, à l'extérieur de nos locaux. »

Pour plus d'informations

[Procédure de vérification des critères de non éligibilité à l'embauche ou après affectation des employés ou des entités \(BPM-03\)](#)

Conditions générales d'embauche de l'entreprise disponibles via [mAPS](#) ou [AskHR](#)

Excellence



- 16 Concurrence et traitement équitable
- 17 Catégories, cadeaux et divertissements d'affaires
- 18 Confidentialité, protection des informations et sécurité
- 19 Conflits d'intérêts
- 20 Communication externe et réseaux sociaux
- 21 Protection et utilisation adéquate des actifs Labcorp
- 21 Propriété intellectuelle
- 21 Interdictions des réclamations fausses et frauduleuses
- 22 Tenue et conservation des dossiers



La manière dont nous gérons nos activités

Concurrence et traitement équitables

Nous nous livrons à une concurrence juste et loyale. Labcorp respecte l'ensemble des lois en vigueur antitrust et sur la concurrence. Ces lois visent à stimuler la concurrence et à encourager Labcorp et ses concurrents à travailler équitablement et agressivement sur le marché. Nous cherchons à avoir des avantages concurrentiels grâce à des résultats exceptionnels, et jamais par le biais de pratiques contraires à l'éthique ou illégales. Vous devez connaître particulièrement bien ces lois avant d'assister à des réunions, conférences, événements d'association professionnelle ou autres événements auxquels des concurrents assisteront ou susceptibles de favoriser la communication avec les concurrents.

Il est strictement interdit de voler des informations exclusives, de posséder des secrets industriels obtenus sans l'accord du propriétaire ou de persuader d'anciens employés ou des employés actuels d'autres sociétés de révéler des secrets industriels. Vous devez vous efforcer de respecter et de traiter équitablement les droits des clients, fournisseurs, concurrents de Labcorp, et de leurs filiales et employés.

Vous ne devez jamais tirer un avantage déloyal de quiconque par :

- la manipulation ;
- la dissimulation ;
- l'abus d'informations confidentielles ;
- la fausse déclaration de faits importants ; ou
- toute autre pratique ou négociation déloyale intentionnelle.

À faire et à ne pas faire lorsqu'on s'engage avec des concurrents

À FAIRE :

- Consulter le Service juridique ou le Service de conformité de l'entreprise avant d'assister à des réunions où le partage d'informations confidentielles avec des concurrents peut avoir lieu.
- Répondre de manière appropriée aux offres concurrentielles pour gagner des marchés.
- Obtenir des informations concurrentielles auprès de sources accessibles au public, comme des sites Web, des publications ou d'autres supports marketing publics.

À NE PAS FAIRE :

- Discuter de la limitation de la concurrence, comme :
 - les schémas de tarification passés, présents, futurs ;
 - la répartition des territoires, des clients ou de marchés ;
 - Refuser d'enchérir ;
 - Restreindre ou limiter la croissance ou la capacité.
- Demander des informations confidentielles de concurrents ou d'anciens employés de concurrents.
- Utiliser ou divulguer des informations confidentielles de vos anciens employeurs dans le cadre de votre travail chez Labcorp.



Prestations et cadeaux d'affaires

Les divertissements et cadeaux d'affaires dans un cadre commercial visent à créer des relations professionnelles solides et de bonne volonté, et non à obtenir un avantage indu. Il est interdit à Labcorp d'offrir ou de fournir toute sorte de paiement, cadeau ou toute autre rémunération pour influencer le résultat des décisions d'un tiers. Cela inclut la fourniture d'un objet de valeur aux prestataires de soins de santé pour les inciter à recommander ou prescrire un traitement (qu'il soit fourni par Labcorp ou par ses clients de sociétés pharmaceutiques et de dispositifs). Tous ces cadeaux ou divertissements à destination, en provenance ou pour des tiers doivent être conformes à la Politique de Labcorp relative aux dépenses des clients et des tiers et aux lois et réglementations en vigueur.

Les dons de courtoisie et les cadeaux peuvent être acceptés si :

- Ils sont légaux ;
- Il ne s'agit pas d'espèces ou d'équivalents d'espèces (c.-à-d., carte-cadeau) ;
- Ils sont raisonnables ou d'une valeur symbolique ;
- Ils sont offerts de manière transparente ; et
- Ils ont un objectif commercial principal.



Conseil du responsable du personnel

Un client souhaite récompenser vos employés avec une carte-cadeau parce qu'ils ont travaillé de manière efficiente et efficace sur son projet. Que devez-vous faire ?

Les responsables hiérarchiques doivent opter pour des mesures internes de reconnaissance des employés afin de récompenser les employés de Labcorp pour leurs efforts supplémentaires lorsqu'ils fournissent des livrables réussis à un client.

Si le client insiste, un responsable de personnel doit déterminer (1) si accepter le cadeau créerait un conflit d'intérêts, (2) si le cadeau a une valeur symbolique s'il est réparti entre la totalité des employés pouvant recevoir une partie du cadeau et (3) s'il y a des implications fiscales si l'employé reçoit le « cadeau ».



Un fournisseur veut m'inviter à déjeuner. Puis-je y aller ?

Oui, tant que l'invitation est raisonnable, ouverte, transparente et n'a pas pour but d'influencer ou de donner l'impression d'influencer vos décisions commerciales. En tant que bonne pratique, la discussion doit avoir lieu dans un restaurant ou un lieu à prix modéré adapté aux discussions d'affaires. Soyez clair avec le fournisseur sur les limitations de la politique de Labcorp concernant les repas et divertissements acceptables.

Je déjeune avec un client pour parler affaires. J'aimerais ensuite l'emmener faire un golf. Est-ce permis ?

Labcorp ne peut pas fournir ou payer d'invitations (y compris des activités récréatives) pour un client ou un tiers, indépendamment de (1) la valeur de l'activité ou (2) si les activités récréatives sont secondaires à l'objectif scientifique, commercial ou pédagogique, à moins qu'une approbation préalable soit obtenue auprès du Directeur de la conformité.

Pour plus d'informations

[Procédure relative aux dépenses des clients et des tiers \(BPM-08\)](#)

[Procédure en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin \(BPM-05\)](#)

[Procédure de Labcorp relative aux voyages et aux divertissements](#)

[Procédure de carte d'achat Labcorp](#)

[Procédures de conformité de Labcorp Diagnostics \(Section 2, BPM-LCD\)](#)



Confidentialité, protection et sécurité des informations

Labcorp respecte les droits à la vie privée des personnes avec lesquelles nous travaillons, y compris les patients, les participants aux études, les employés, les clients et les fournisseurs. La protection de la confidentialité et de la sécurité des données des patients est d'une importance capitale pour l'activité de Labcorp et est essentielle pour garder la confiance des patients, des participants aux études et des clients.

Labcorp vous demande de traiter les données personnelles (y compris, mais sans s'y limiter, celles des patients, des participants aux études et des employés) avec la confidentialité la plus stricte, conformément aux engagements contractuels, aux normes éthiques et à l'ensemble des lois applicables dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités, y compris, mais sans s'y limiter, la loi de 1996 sur la portabilité et la responsabilité en matière d'assurance maladie (Health Insurance Portability and Accountability Act, HIPAA) et le Règlement Général de l'UE sur la Protection des Données (RGPD).

Toutes les données personnelles maintenues par Labcorp sont collectées, traitées, stockées et transférées en usant de précautions et de garanties adaptées afin de maintenir leur confidentialité. Vous ne pouvez accéder aux informations personnelles d'autrui qu'avec une autorisation spécifique, dans un but autorisé et admissible, et vous ne pouvez accéder, utiliser et/ou communiquer que le minimum d'informations personnelles nécessaires à cette fin. Tout(e) accès, utilisation ou divulgation non spécifiquement autorisé(e) est strictement interdit(e).

Vous êtes tenu de protéger la sécurité de toutes les données personnelles que vous contrôlez ou auxquelles vous pouvez accéder. Vous devez connaître, comprendre et respecter l'ensemble des procédures et règles en matière de sécurité des informations pour ce qui est de la divulgation, du transfert ou du maintien des informations personnelles.

Vous devez signaler immédiatement au Responsable de la confidentialité de Labcorp, ou au Bureau de la sécurité de l'information (OIS), tout incident pouvant impliquer l'accès, l'utilisation ou la divulgation non autorisés d'informations personnelles, ainsi que toute indisponibilité des systèmes ou des applications qui gèrent les informations personnelles.

Les employés, responsables et dirigeants doivent maintenir la confidentialité des informations qui leur sont confiées par Labcorp ou ses clients, hormis lorsque le Directeur juridique ou le Service juridique de Labcorp autorise la divulgation ou que ladite divulgation est exigée par la loi. Les informations confidentielles incluent toutes les informations non publiques qui peuvent être utilisées par des concurrents ou nuire à Labcorp ou à ses clients en cas de divulgation. Elles incluent également les informations que les fournisseurs et les clients nous ont confiées. L'obligation de protéger les informations confidentielles perdure même après la fin de l'emploi chez Labcorp.



Pour plus d'informations

[Procédure de confidentialité \(BPM-19\)](#)

[Bureau de la sécurité des informations](#)

[Manuel des politiques de confidentialité et de sécurité HIPAA](#)

[Lignes d'assistance critiques](#)



Conflits d'intérêts

Tout conflit d'intérêts potentiel ou réel, voire l'apparence d'un tel conflit, doit être évité.

Un « conflit d'intérêts » survient quand les intérêts privés d'un individu interfèrent réellement ou potentiellement (voire semblent interférer) de quelque manière que ce soit avec les intérêts de Labcorp, de sorte qu'il peut être ou sembler être difficile pour cet individu d'exécuter objectivement et efficacement ses obligations professionnelles Labcorp. Les conflits d'intérêts ne sont pas toujours évidents. Par conséquent, si vous avez une question, ou pensez qu'un certain conflit d'intérêts est inévitable, vous devez consulter votre responsable hiérarchique ou autre employé compétent, le Service de conformité de l'entreprise, le Service des Ressources humaines ou le Service juridique.

Les domaines d'un conflit d'intérêts possible comprennent notamment :

1. Emploi extérieur et postes de directeur ;
2. Investissements importants pour tout concurrent, client, distributeur ou fournisseur ;
3. Utilisation du temps et des actifs de Labcorp pour son profit personnel ;
4. Acceptation de cadeaux et de divertissements ;
5. Supervision directe ou indirecte des parents et d'autres personnes desquelles vous êtes proche personnellement ou négociation avec ces personnes ; ou
6. Exploitation d'opportunités commerciales potentielles de Labcorp pour son profit personnel.

Les cadres et les employés doivent informer le service des relations gouvernementales et des politiques publiques de Labcorp Global et obtenir l'accord du Service de conformité de l'entreprise avant de demander ou d'accepter une nomination à un poste public, rémunéré ou non, afin de s'assurer que cette participation ne crée pas de conflit avec les responsabilités professionnelles du cadre ou de l'employé.



Conseil du responsable du personnel

Que dois-je faire lorsqu'un employé me signale un conflit d'intérêts potentiel ?

- Veuillez vous reporter à la Politique en matière de conflits d'intérêts (BPM-17).
- Recueillir toutes les informations nécessaires, y compris :
 - L'opportunité implique-t-elle un client, fournisseur, fournisseur ou concurrent potentiel ou actuel ?
 - L'opportunité est-elle payée ?
 - L'opportunité prend-elle d'éventuelles affaires à Labcorp ?
- Faire remonter la demande au Service de conformité de l'entreprise, si nécessaire.



Que dois-je envisager si je veux m'adresser à un bureau politique ?

- Vous ne pouvez pas utiliser le nom de Labcorp.
- Vous ne pouvez pas engager des fonds Labcorp dans votre campagne.
- Expliquer clairement que toute communication (y compris les déclarations faites sur les réseaux sociaux) est votre point de vue en tant qu'individu et n'est pas exprimée en tant qu'employé de Labcorp.
- Demander l'approbation du Service de conformité de l'entreprise avant de VÉRIFIER ou d'ACCEPTER une nomination ou une désignation à une fonction publique.
- Notifier le service mondial des relations gouvernementales et des politiques publiques de Labcorp.

Que dois-je envisager si je souhaite participer à un conseil consultatif ?

- Vos intérêts personnels font-ils obstacle ou sont-ils en conflit avec les opportunités ou les activités de Labcorp ?
- L'opportunité concerne-t-elle un fournisseur, un vendeur, un client ou un concurrent actuel ou potentiel ?
- Y a-t-il une rémunération ?
- Avez-vous le temps de vous engager auprès du Conseil en dehors de vos heures de travail pour Labcorp ?
- Avez-vous une autorité décisionnelle ou des responsabilités qui pourraient avoir un impact sur Labcorp ou la société du conseil consultatif si elle devait concurrencer Labcorp ou s'engager avec Labcorp ?

Pour plus d'informations

Politique en matière de conflits d'intérêts (BPM-17)



Communication externe et réseaux sociaux

Médias : Si vous êtes contacté et invité à discuter des activités de la Labcorp avec des membres de la presse, des investisseurs ou des analystes du marché, ne communiquez aucune information. Informez-les plutôt que vous n'êtes pas autorisé à discuter du sujet et dirigez-les vers le porte-parole désigné dans notre procédure en matière de demandes de renseignements des médias et de communiqués de presse.

Réseaux sociaux : Les réseaux sociaux font partie intégrante de notre vie personnelle et professionnelle. Il est approprié de célébrer et de discuter de Labcorp tout en protégeant la vie privée, la sécurité et la dignité de nos amis, clients et collègues. Vous ne pouvez pas publier d'informations sensibles, exclusives, confidentielles ou non publiques portant sur la société, ou toute donnée de santé protégée (DSP), sur les sites de réseaux sociaux et blogs. Il est strictement interdit de communiquer des informations confidentielles et/ou exclusives au sujet de Labcorp ou des DSP. Le non-respect de cette interdiction est un motif de licenciement immédiat. Cette interdiction ne s'applique pas aux discussions relatives aux conditions générales d'emploi.

Vous ne pouvez pas utiliser les réseaux sociaux pour faire de la promotion ou de la publicité au nom de Labcorp ou de ses filiales sans l'autorisation de la Société. Les réglementations de la Commission fédérale américaine du commerce s'appliquent à la publication de contenu promotionnel en ligne, notamment le contenu visant à promouvoir, vendre, faire la publicité ou soutenir de toute autre manière Labcorp et ses produits et services. Par conséquent, si vous vous engagez dans de telles activités sur les réseaux sociaux à des fins personnelles, vous devez indiquer que vos opinions sont les vôtres et qu'elles ne reflètent pas obligatoirement celles de Labcorp.

Lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, vous devez indiquer clairement que vous ne vous exprimez pas au nom de la Labcorp. Vous devez toujours :

- Dire que les contenus et opinions que vous publiez sont les vôtres et non ceux de Labcorp ;
- Prendre toutes les précautions possibles pour protéger les informations confidentielles de toute divulgation ;
- Éviter d'utiliser des logos ou marques tiers sans autorisation expresse.

À FAIRE :

- Réafficher, rediffuser ou promouvoir les informations partagées à partir des sites de réseaux sociaux vérifiés de Labcorp ;
- Partager les opportunités de carrière avec des connexions sociales personnelles et professionnelles ;
- Si vous avez besoin de conseils avant de créer une publication, posez vos questions à l'équipe [Réseaux sociaux](#).

À NE PAS FAIRE :

- Publier des informations personnelles relatives aux patients, employés, clients ou autres personnes ;
- Publier du contenu trouvé sur des réseaux ou sources internes s'il n'est pas disponible publiquement ;
- Publier des photos ou des vidéos qui contiennent des images de clients ou de patients, des informations personnellement identifiables, des PHI, des informations confidentielles ou du contenu qui enfreindraient les procédures de Labcorp.



Conseil du responsable du personnel

Les dirigeants, cadres et responsables hiérarchiques ont une responsabilité spéciale lorsqu'ils publient des communications, car leurs opinions peuvent être considérées comme exprimant la position de Labcorp.

Pour plus d'informations

[Politique relative aux demandes d'informations des médias et aux communiqués de presse](#)

[Politique de Labcorp en matière de réseaux sociaux d'entreprise](#)



Protection et utilisation adéquate des actifs de Labcorp

Nous sommes tous tenus de protéger les actifs de la Société contre le vol, la perte, les utilisations abusives, la négligence et le gaspillage. Tout incident de fraude ou vol présumés doit être immédiatement signalé afin de procéder à une enquête. Tous les actifs de Labcorp doivent être utilisés à des fins commerciales légitimes et ne doivent pas être utilisés pour des activités ne concernant pas Labcorp, même si une utilisation personnelle fortuite peut être autorisée par votre responsable du personnel. Les frais de déplacement et autres dépenses professionnelles doivent être acceptables et conformes à la [Politique de déplacement et de divertissement de la Société](#).

Si vous n'êtes pas certain que le remboursement d'une dépense donnée soit autorisé, posez la question à votre responsable hiérarchique ou au Service des comptes créditeurs.

Cette obligation inclut la protection des informations exclusives de Labcorp. Les informations exclusives incluent la propriété intellectuelle comme les secrets industriels, les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur, ainsi que les plans d'affaires, marketing et de service, les idées techniques et de produits, les modèles, les bases de données, les dossiers, les listes de clients, les données commerciales de client, les informations salariales et l'ensemble des données et rapports financiers non publiés. L'utilisation ou la distribution non autorisée de ces informations constituerait une violation de la politique de Labcorp. Elle peut également s'avérer être illégale ou entraîner des sanctions civiles, voire pénales.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de Labcorp est un bien inestimable qui doit toujours être protégé. Elle comprend nos marques de commerces, marques, logos, droits d'auteur, inventions, brevets, notre savoir-faire et nos secrets industriels. Vous ne devez jamais laisser un tiers utiliser nos marques ou autre propriété intellectuelle sans une autorisation adéquate et un contrat de licence approuvé par le Service juridique. Utilisez toujours nos marques de commerce et autres propriétés intellectuelles de manière adéquate. En outre, nos marques de commerce ne doivent jamais être utilisées de manière dégradante, diffamatoire ou offensante.

Notre propriété intellectuelle comprend également le produit du travail des employés. Sauf exception ou accord écrit, tout travail que vous créez, en tout ou partie, dans le cadre de vos fonctions, et/ou en utilisant le temps de la Société, ses ressources ou ses informations, appartient à Labcorp. Par exemple, les inventions, idées, découvertes, améliorations, œuvres d'art, processus, modèles, logiciels ou autres contenus que vous pouvez aider à créer dans le cadre de votre travail pour notre Société appartiennent à Labcorp et sont considérés comme des travaux sur commande. Vous devez rapidement transmettre toute invention, de sorte qu'elle bénéficie de la même protection que toute autre propriété intellectuelle de notre Société.

« Vous êtes obligé de protéger les actifs de Labcorp, y compris ses informations exclusives. »

Interdictions contre les déclarations abusives et frauduleuses

Chaque demande de paiement ou d'approbation que Labcorp soumet doit être véridique et exacte ; elle doit contenir les codes appropriés reflétant les produits ou services que Labcorp a fournis ou exécutés et elle doit être correctement documentée. Nous corrigeons en temps opportun toute erreur de facturation et procédons aux remboursements de toute somme due dans les meilleurs délais. Surtout aux États-Unis, nos services peuvent être facturés aux programmes de santé gouvernementaux comme Medicare ou Medicaid, ainsi qu'à d'autres programmes gouvernementaux de services contractuels.

La loi fédérale américaine False Claims Act (« FCA ») et les lois de nombreux états américains contiennent des interdictions spécifiques contre la soumission de réclamations non fondées ou frauduleuses à ces programmes et imposent des sanctions civiles, pénales et administratives. Outre l'application par le Département de la Justice des États-Unis, la FCA permet aux personnes physiques de déposer des poursuites judiciaires au nom du gouvernement américain contre des personnes ou entités pour violation de la loi. De tels procès sont connus sous le nom d'actions « qui tam ». La FCA et de nombreuses lois d'État américaines fournissent certaines protections aux personnes qui intentent des procès « qui tam ». Conformément à sa politique de non-représailles, Labcorp interdit les représailles, sous quelque forme que ce soit, contre les personnes qui intentent de telles actions de bonne foi.

Nos normes de véracité et d'exactitude des factures s'appliquent non seulement à la facturation des programmes de soins de santé gouvernementaux et d'autres tiers payeurs pour les services de soins de santé, mais aussi à la facturation des clients pour les tests d'essais cliniques et d'autres services fournis par Labcorp.

Pour plus d'informations

[Conformité à la False Claims Act en vertu des lois fédérales et étatiques \(BPM-04\)](#)



Tenue et conservation des dossiers

Labcorp exige un enregistrement et un rapport des informations honnêtes et précis afin de prendre des décisions commerciales responsables. Labcorp respecte l'ensemble des lois fiscales et normes comptables et de rapports financiers en vigueur, notamment les principes comptables généralement admis des États-Unis et les règles émises par la Commission des valeurs et des changes (Securities and Exchange Commission, SEC) américaine, notamment la loi Sarbanes Oxley.

Labcorp fournit au public des informations financières exactes. L'ensemble des livres, dossiers, comptes et états financiers de Labcorp doivent être tenus de manière détaillée, refléter correctement les transactions de Labcorp et respecter à la fois les exigences légales en vigueur et le système de contrôles internes de Labcorp.

Tous les employés sont tenus de signaler à Labcorp toute question de comptabilité ou d'audit discutable qui peut être portée à leur attention. Veuillez vous reporter à la section « [Comment signaler une violation](#) » pour voir les options de signalement. Les dossiers commerciaux et les communications sont souvent publics et nous devons éviter les exagérations, remarques désobligeantes, suppositions ou caractérisations inappropriées des personnes et sociétés qui peuvent être mal comprises. Cela s'applique aussi bien aux courriels qu'aux notes internes et aux rapports formels.

Les dossiers de la Société, notamment les communications électroniques, les dossiers financiers et d'autres informations, seront générés, conservés, archivés ou détruits conformément à l'ensemble des lois, règles, réglementations en vigueur, aux politiques de conservation interne et aux avis de conservation à des fins juridiques. Les dossiers ne doivent pas être détruits avant l'expiration d'une obligation imposant de conserver ces documents. Vous devez consulter le Service juridique avant d'éliminer des documents potentiellement pertinents dans le cadre d'un litige ou d'une enquête interne ou gouvernementale.



« Labcorp fournit au public des informations financières exactes. »



Je pense avoir fait une erreur sur mon rapport de dépenses. Que dois-je faire ?

Vous devez corriger le rapport de dépenses. Contactez votre responsable hiérarchique ou votre directeur local pour discuter de la manière de corriger. Même les petites erreurs peuvent être des signaux d'alarme pour les auditeurs et les régulateurs.

Pour plus d'informations

Procédure de conservation et de destruction des dossiers et Calendriers de conservation (BPM-21).

Intégrité



- 24 Réglementation des valeurs mobilières – Délits d’initié
- 24 Réglementation des valeurs mobilières - Règles pour le dirigeant principal et les dirigeants des services financiers
- 25 Prévenir la corruption et les pots-de-vin
- 26 Qualité
- 26 Commerce international et sanctions



Conformité aux obligations réglementaires

Réglementation des valeurs mobilières - Délits d'initié

Vous ne pouvez pas utiliser d'informations d'initiés pour leur profit personnel, et toute utilisation abusive de ces informations peut constituer une violation grave des lois américaines sur les valeurs mobilières et lois similaires dans d'autres pays. Les employés, responsables et dirigeants qui ont accès aux informations confidentielles ne sont pas autorisés à utiliser ou à partager ces informations pour des opérations sur actions ou à toute autre fin, hormis la conduite de notre activité. Toutes les informations non publiques portant sur Labcorp doivent être considérées comme des informations confidentielles. Il est strictement interdit et il peut être illégal d'utiliser des informations non publiques pour son profit financier personnel ou pour « conseiller » d'autres personnes qui peuvent prendre une décision d'investissement en se basant sur ces informations. Ces restrictions relatives au délit d'initié ci-dessus s'appliquent également aux valeurs mobilières des clients, fournisseurs, partenaires de Labcorp, des tiers et de leurs filiales.

Faites attention à :

- Acheter, vendre ou négocier :
 - Des actions de Labcorp lorsque vous avez connaissance d'informations internes ou non publiques sur Labcorp ;
 - Des actions d'un concurrent, fournisseur, sous-traitant ou client alors qu'il a connaissance d'informations privilégiées concernant l'entité respectives ;
- La divulgation d'informations privilégiées à une autre personne, lorsque cela n'est pas requis selon votre description de poste

Cela comprend le partage d'informations avec des liens étroits, tels que des membres de la famille et des amis.



Puis-je être pénalisé pour délit d'initié si je ne vis pas aux États-Unis ?

Oui, vous pouvez faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Vous pourriez également être passible d'amendes, être obligé de payer des dommages-intérêts pécuniaires ou être soumis à d'autres conséquences juridiques.

Réglementation des valeurs mobilières - Règles pour le dirigeant principal et les dirigeants des services financiers

Outre le respect de toutes les autres parties du présent Code, si vous êtes un cadre supérieur, un responsable financier, un responsable comptable ou un contrôleur de Labcorp, ou toute personne ayant un poste similaire, ou êtes impliqué dans tout aspect de la préparation des états financiers de Labcorp, ou des certifications sur lesquelles reposent lesdits états, vous avez des responsabilités spécifiques en vertu de la loi Sarbanes Oxley de fournir des éléments complets, justes, exacts, opportuns et compréhensibles dans les rapports et documents que Labcorp dépose ou soumet à la Commission des valeurs et des changes (SEC) et dans les autres communications publiques réalisées par Labcorp.

Pour plus d'informations

Politique en matière d'opérations d'initiés (BPM-16)



Prévention de la corruption, des pots-de-vin et de l'influence inappropriée

La corruption et les pots-de-vin nuisent à notre intégrité et à nos valeurs, mais également à notre réussite sur le long terme. Nous travaillons et essayons de réussir en nous basant sur la qualité et la valeur de notre main-d'œuvre et des produits et services que nous offrons. Labcorp interdit strictement d'effectuer ou de demander quoi que ce soit de valeur en vue d'obtenir un avantage commercial indu, que ce soit en faveur ou de la part de fonctionnaires, de clients ou d'autres entités commerciales. La promesse, l'offre ou la remise d'un cadeau, d'une faveur ou autre paiement dans le but d'influencer indûment une décision commerciale violerait non seulement la politique de Labcorp, mais pourrait également constituer une infraction pénale. Étant donné que les paiements (et d'autres choses de valeur, telles que des dons, des cadeaux ou des divertissements) aux clients ou aux fonctionnaires de tout pays nécessitent une attention particulière, nous les interdisons strictement si vous n'avez pas obtenu au préalable un examen et un accord écrit du Responsable de la conformité ou de la personne qu'il aura désigné. De plus, tout arrangement financier avec un client ou un client potentiel doit être soigneusement structuré conformément aux exigences de conformité et de passation de marchés applicables de Labcorp.

La loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) interdit de donner des cadeaux, des avantages ou un article de valeur, directement ou indirectement, à des fonctionnaires de gouvernements étrangers, candidats politiques étrangers et organisations internationales publiques comme l'Organisation mondiale de la santé et les Nations unies afin d'obtenir un avantage commercial indu. D'autres pays ont promulgué des restrictions similaires, comme la loi Bribery Act du Royaume-Uni, qui couvrent à la fois les employés du secteur public et du secteur privé.

De même, Labcorp se conforme à toutes les lois et réglementations fédérales et étatiques qui régissent nos relations financières avec les prestataires de soins de santé américains en position de faire des recommandations ou de générer des affaires pour nous, et nous nous abstenons de nous engager dans tout arrangement qui est destiné, ou pourrait être perçu comme, influençant indûment le jugement médical d'un prestataire de soins de santé. Les lois applicables comprennent la loi fédérale Anti-Kickback Statute et la loi Stark Law, qui concernent les recommandations faites par les médecins et autres prestataires de soins de santé américains aux laboratoires cliniques pour les services de tests diagnostiques remboursés par les programmes Medicare et Medicaid. Les violations de ces lois d'État et fédérales peuvent entraîner des sanctions pénales et civiles importantes pour les entreprises et les personnes impliquées.

Choses à savoir

- Ne jamais donner, offrir, accepter ou promettre un pot-de-vin.
- S'assurer que tous les paiements ou cadeaux sont correctement enregistrés.
- Les tiers ne peuvent pas fournir de pots-de-vin ou quoi que ce soit de valeur pour influencer indûment un décideur au nom de Labcorp.
- Tous les fournisseurs tiers, vendeurs ou autres personnes recevant un paiement de Labcorp doivent se conformer au [Code de conduite des fournisseurs](#).
- Savoir comment identifier les signaux d'alerte (voir la liste des exemples dans les procédures énumérées dans Pour plus d'informations ci-dessous).

La définition de Fonctionnaire est très large. Elle comprend :

- Un employé, fonctionnaire, candidat ou membre d'agences gouvernementales, de départements ou d'autres personnes, qu'il soit élu ou nommé, qui comprennent, sans s'y limiter :
 - Médecins et professionnels de santé (y compris les infirmières, le personnel de laboratoire et leur personnel) travaillant pour des hôpitaux et universités publics ;
 - Officiels de la santé publique ;
 - Fonctionnaires des douanes et des importations ;
 - Régulateurs des soins de santé ; et
 - Organisations internationales publiques.

Pour plus d'informations

[Politique en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin \(BPM-05\)](#)

[Politique de diligence raisonnable à l'égard des tierces parties étrangères \(BPM-07\)](#)



Qualité

Labcorp respecte les normes éthiques, scientifiques et médicales les plus élevées dans toutes les activités de diagnostic, de recherche et de développement.

Labcorp maintient des systèmes de gestion de la qualité afin de répondre systématiquement aux exigences réglementaires et aux exigences des clients et de promouvoir activement une culture de la qualité. Les Systèmes de gestion de la qualité comprennent les politiques, procédures, formations et processus d'amélioration continue axés sur la conformité à toutes les lois, réglementations et directives de pratique applicables. Il s'agit notamment des amendements relatifs à l'amélioration des laboratoires d'analyses biologiques (Clinical Laboratory Improvement Amendments, CLIA), des exigences de l'association professionnelle pour les analyses de laboratoire de biologie médicale, des bonnes pratiques cliniques (BPC), des bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et des bonnes pratiques de fabrication (BPF), le cas échéant. La responsabilité nous incombe de comprendre et d'adhérer aux politiques et procédures pertinentes et d'être responsables de la qualité de notre travail.

Il est fondamental pour l'intégrité de Labcorp que nous maintenions la qualité et l'intégrité des résultats et des données fournis aux clients et aux patients. L'intégrité des données est l'élément principal du système de gestion de la qualité de Labcorp. Nous sommes responsables de la conservation de données complètes, cohérentes et exactes, depuis la création jusqu'à l'archivage et la destruction.

La recherche animale est souvent essentielle au développement de nouveaux médicaments, dispositifs et produits sûrs et efficaces. Dans la mesure du possible, Labcorp emploiera des méthodes scientifiques alternatives à l'utilisation des animaux et soutiendra le développement et l'adoption de méthodes alternatives. Lorsqu'une expérimentation animale est nécessaire, Labcorp adhère à des normes strictes de conduite éthique et respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de traitement des animaux. Labcorp s'engage à traiter les animaux dont nous avons la charge avec humanité et respect.

Commerce international et sanctions

Avec une portée mondiale et des sites dans le monde entier, Labcorp respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière d'importation, d'exportation et de contrôle du commerce dans les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités. Celles-ci comprennent :

1. Les lois américaines et autres lois de contrôle du commerce applicables — Les embargos limitent notre capacité à effectuer des transactions avec certains pays, sous réserve des exigences de licence, tandis que d'autres réglementations limitent nos interactions avec certaines personnes ou entités.
2. Les réglementations sur le contrôle des exportations — Certaines expéditions ou transmissions de biens, services et technologies, qu'il s'agisse d'exportation, de réexportation ou d'utilisation si les matériaux sont créés aux États-Unis et envoyés au-delà des frontières, peuvent être restreintes.
3. Les réglementations anti-boycott — S'abstenir de coopérer à des boycotts que le gouvernement américain ne soutient pas, par exemple, un client refuse de faire des affaires avec Labcorp parce que Labcorp ne boycottera pas Israël.
4. Les autres lois relatives à l'importation et à l'exportation, ainsi que les autres réglementations peuvent exister pour limiter le commerce avec certains pays.

Pour plus d'informations

[Bureau national de la qualité de Labcorp Diagnostics](#)

[Labcorp Qualité du développement de médicaments](#)

[Code du respect des animaux dans la recherche et le développement \(BPM-LEG-P-LG-012\)](#)

[Principes de signalement et d'enquête sur les préoccupations en matière de bien-être animal \(BPM-LEG-P-LG-011\)](#)

[Politique en matière de lois sur le commerce international \(BPM-06\)](#)

Inspiration



- 28 Droits de l'homme
- 29 Contributions politiques et aux services publics
- 29 Environnement, santé et sécurité



Communauté

Droits de l'homme

Labcorp reconnaît l'importance du maintien et de la promotion des droits de l'homme fondamentaux dans nos opérations et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Issus des principes et conseils des Nations unies, de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Labcorp opère en vertu de programmes et politiques qui :

- Prévoient des rémunérations et avantages justes et équitables, et d'autres conditions d'emploi conformes aux lois locales ;
- Reconnassent le droit de l'employé à la liberté d'association ;
- Prévoient des conditions de travail humaines et sûres ;
- Soutiennent un environnement de travail exempt de tout trafic humain et sexuel, de tout travail forcé et en servitude, et de tout travail illégal des enfants ;
- Promeuvent un lieu de travail sans discrimination ni harcèlement ; et;
- Abordent les droits de l'homme et les questions environnementales liés à l'industrie minière et au commerce des minerais qui alimentent les conflits.



Pour plus d'informations

Politique en matière d'éthique au travail et de lutte contre la traite des êtres humains (BPM-18)

Lutte contre l'esclavage moderne

Déclaration minière des conflits



Contributions politiques et aux services publics

Labcorp joue un rôle majeur dans le processus politique en informant les gouvernements et leurs représentants et en travaillant en étroite collaboration avec eux afin d'adopter des lois, des réglementations et des politiques pour servir les intérêts de la Société et, à terme, améliorer la santé et la vie des patients. Toutes les activités de relations gouvernementales exercées au nom de la Société doivent être dirigées par le département des relations gouvernementales mondiales de Labcorp, coordonnées par son intermédiaire, exercées avec sa coopération ou à sa demande, conformément à la présente politique et aux procédures relatives aux relations gouvernementales de Labcorp.

Nous vous encourageons à être actifs dans la vie politique et civique de leurs communautés, notamment dans les activités caritatives ou éducatives. Dans cet exercice et lorsque vous faites une communication publique, vous devez indiquer clairement que vos opinions sont les vôtres et qu'elles ne sont pas exprimées en tant qu'employé de Labcorp, sauf si cela est autorisé par la présente politique et les procédures relatives aux relations gouvernementales de Labcorp.

Vous ne pouvez pas faire de contribution politique en tant que représentant de Labcorp et vous devez également éviter d'exercer des activités de lobbying ou l'apparence d'activités de lobbying auprès d'un organisme gouvernemental ou d'un fonctionnaire en tant que représentant de Labcorp, sauf si cela est autorisé par la présente politique et les procédures relatives aux relations gouvernementales de Labcorp. Il convient de souligner que les demandes périodiques provenant de la haute direction pour contacter une agence gouvernementale ou le représentant légal de l'un de ses employés au sujet d'un contenu pré-approuvé ne sont pas interdites par la présente politique et ne constitue en aucun cas une activité de lobbying.

Aucun responsable ou employé ne peut effectuer ou autoriser des contributions, dépenses ou utilisations illégales des fonds ou biens de l'entreprise à des fins politiques.

Environnement, santé et sécurité

Labcorp s'efforce de fournir à chaque employé un environnement de travail sain et sûr. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le Rapport de responsabilité de l'entreprise Labcorp disponible [ici](#). Vous avez la responsabilité de maintenir un lieu de travail sûr et sain pour tous :

- En respectant l'ensemble des règles et pratiques de santé et de sécurité environnementales ;
- En signalant les accidents, les blessures, et les équipements, pratiques ou conditions dangereux, et en établissant des mesures correctives et préventives le cas échéant ; et
- En prenant toutes les précautions raisonnables lors de la gestion de matières dangereuses.



« Vous ne pouvez pas faire de contribution politique en tant que représentant de Labcorp et vous devez également éviter les activités de lobbying ou l'illusion de lobbying sauf si cela est autorisé par la présente politique et les procédures relatives aux relations gouvernementales de Labcorp. »

Pour plus d'informations

Politique et procédures de Labcorp relatives aux relations gouvernementales

Politique et procédures de l'entreprise en matière de contributions aux œuvres de bienfaisance

Dérogations ou modifications apportées au Code de déontologie

Toute renonciation au présent Code ou modification apportée au présent Code qui s'applique aux cadres supérieurs, y compris les responsables principaux ou dirigeants, ne peut être réalisée que par le Conseil d'administration ou un comité du Conseil d'administration de Labcorp et sera rapidement communiquée aux actionnaires de Labcorp et de la façon et de la manière requise par la loi, la réglementation de la SEC ou la réglementation boursière.

Administration

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, par le biais du Comité d'audit et du Comité de la qualité et de la conformité, contribuera à appuyer la bonne administration du présent Code. Le Comité d'audit est tenu de surveiller la conformité d'un point de vue financier et le Comité de la qualité et de la conformité est tenu de surveiller la conformité d'un point de vue de la réglementation. Le Comité d'audit et le Comité de la qualité et de la conformité seront responsables de l'examen annuel des procédures de conformité en place pour mettre en œuvre le présent Code et soumettront à l'approbation du Conseil d'administration au complet des clarifications ou changements nécessaires à apporter à ce Code.



Conseil du responsable du personnel

L'ensemble des dirigeants et responsables hiérarchiques seront disponibles pour répondre aux questions de leurs employés concernant le présent Code. Ils sont également tenus d'examiner avec application les pratiques et procédures en place en vue de maintenir la conformité avec le présent Code.

Contacts :

Service de conformité de l'entreprise

Adresses électroniques générales :

- Questions de confidentialité HIPAA/US
- Questions de confidentialité mondiale
- Toutes les autres questions

Le Bureau chargé de la confidentialité

Département juridique Développement de médicaments

Département juridique Entreprise et Diagnostics

Responsable de la conformité des valeurs mobilières

OIS mission:SAFE

Ressources :

AskHR

mAPS

Le Point — Politiques d'entreprise

Bureau de la sécurité des informations

Ligne d'action Labcorp : Labcorp.ethicspoint.com

